

PROCES-VERBAL DU SECRETAIRE COMMUNAL
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
18 NOVEMBRE 2008

Sont présents : M. Ch. MICHEL, Bourgmestre en titre:
Mme F. PIGOLET, Premier Echevin, Bourgmestre faisant fonction-
Présidente
MM. R.GILLARD, M. BASTIN, Mme A. MASSON, M. F. QUIBUS,
Mmes C. HERMAL, E. MONFILS-OPALFVENS, Echevins ;
M. Ch. AUBECQ, Mme L. VREBOS, MM. J. DELSTANCHE, F.
JANSSENS, MM. A. DEMEZ, J-P. HANNON, J. GOOSSENS, Mme P.
NEWMAN, Mme A-M. BACCUS, MM. B. THOREAU, M. DELABY,
Mme V. MICHEL, MM. V. HOANG, R. WILLEMS, P. BRASSEUR,
Mme J. WEETS, M. M. NASSIRI, Mmes A. HALLET, A. DULAK, M.
Fr. VAESSEN, M. G. STENGELE, Conseillers communaux ;
Mme P. ROBERT, Secrétaire communal ff

Sont excusées : Mmes N. DEMORTIER et S. TOUSSAINT conseillères communales.

- - - - -

Madame le Premier Echevin, Bourgmestre faisant fonction, préside
l'assemblée qu'elle ouvre, en séance publique, à dix-neuf heures.

- - - - -

Conformément aux dispositions de l'article L1122-16 du Code de la
Démocratie Locale et de la Décentralisation, le procès-verbal de la séance
du 21 octobre 2008 a été mis à la disposition des membres du Conseil, sept
jours francs avant le jour de la séance.

COMMUNICATIONS

A. DIVERS

NÉANT.

B. DÉCISIONS DE L'AUTORITÉ DE TUTELLE

1. Prise pour information par Madame la Gouverneure, en date du 14 octobre 2008, des délibérations du Conseil communal du 16 septembre 2008 relatives aux vacances d'emploi et aux engagements de personnel pour la zone de police.
2. Arrêté du Collège provincial, en date du 9 octobre 2008, validant la désignation du Conseil communal du 16 septembre 2008 de Madame Marianne VANDERKELEN, en qualité de membres du Conseil de l'Action sociale, en remplacement de Madame Claudine GOOSSENS, démissionnaire.

ORDRE DU JOUR

A. SEANCE PUBLIQUE

S.P.1. Rapport sur la politique générale et financière et sur la situation des affaires de la Ville.

Prise d'acte.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

PREND ACTE du rapport du Collège communal sur la politique générale et financière sur la situation des affaires de la commune pour l'exercice 2007-2008;

Charge ce dernier d'adresser copie du rapport à M. le Président du Conseil provincial du Brabant wallon.

- - - - -

S.P.2. Rapport sur la situation des affaires de la Zone de Police de Wavre.

Prise d'acte.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

PREND ACTE du rapport du Collège communal sur la Zone de Police de Wavre;

Charge ce dernier d'adresser copie du rapport à Mme la Gouverneure de la province du Brabant wallon.

- - - - -

S.P.3. Exercice de la tutelle sur les établissements subordonnés – Fabrique d'église de la paroisse de Notre Dame – Compte pour l'année 2007 – Avis.

Adopté par vingt-huit voix pour et une abstention.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

DECIDE :

Par 28 voix pour et 1 abstention

Article 1er. – de réserver un avis favorable au compte pour l'année 2007 de la fabrique d'église de la paroisse de NOTRE-DAME.

Article 2. - Ledit compte, accompagné des pièces justificatives et de la présente décision sera transmis, en quadruple expédition, à Madame la Gouverneure de la Province du Brabant wallon.

S.P.4. Exercice de la tutelle sur les établissements subordonnés – Fabrique d'église de la paroisse de Notre Dame – Budget pour l'exercice 2008 – Première demande de modifications des services ordinaire et extraordinaire - Avis.

Adopté par vingt-huit voix pour et une abstention.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E,

Par 28 voix pour et 1 abstention :

Article 1er. - Un avis favorable est réservé à la délibération du Conseil de fabrique de la fabrique d'église de la paroisse de Notre Dame, portant demande de modifications de son budget pour l'exercice 2008.

Article 2. - Ladite délibération, accompagnée de la présente décision, sera transmise en quatre expéditions à Madame la Gouverneure de la Province de Brabant wallon.

S.P.5. Exercice de la tutelle sur les établissements subordonnés – Fabrique d'église de la paroisse de Notre Dame - Budget pour l'exercice 2009 – Avis.

Adopté par vingt-huit voix pour et une abstention.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E,

Par 28 voix pour et 1 abstention :

Article 1er. - d'émettre un avis favorable sur le budget pour l'exercice 2009 de la fabrique d'église de la paroisse de Notre Dame.

Article 2. - Le budget considéré, accompagné de la présente décision, sera transmis en quadruple expédition à Madame la Gouverneure de la Province de Brabant wallon

- S.P.6. Exercice de la tutelle sur les établissements subordonnés – Fabrique d’église de la paroisse de Saint Jean-Baptiste – Première demande de modifications du service ordinaire du budget pour l’exercice 2008 - Avis.
-

Adopté par vingt-huit voix pour et une abstention.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E,

Par 28 voix pour et 1 abstention :

Article 1er. - Un avis favorable est réservé à la délibération du Conseil de fabrique de la fabrique d’église de la paroisse de Saint Jean-Baptiste, portant demande de modifications de son budget pour l’exercice 2008.

Article 2. - Ladite délibération, accompagnée de la présente décision, sera transmise en quatre expéditions à Madame la Gouverneure de la Province de Brabant wallon.

- - - - -

- S.P.7. Exercice de la tutelle sur les établissements subordonnés – Centre Public d’Action Sociale de Wavre – Budget pour l’exercice 2008 – Deuxième demande de modifications des services ordinaire et extraordinaire – Approbation.
-

Adopté à l’unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E

à l’unanimité :

Article 1er. - La délibération du Conseil de l’Action Sociale du Centre Public d’Action Sociale de Wavre, en date du 23 octobre 2008, portant deuxième demande de modifications des services ordinaire et extraordinaire de son budget pour l’exercice 2008, est approuvée.

Article 2. – Cette délibération, portant la mention de la présente décision sera transmise en double expédition à Madame la Gouverneure de la Province du Brabant wallon et en simple expédition au Centre Public d’Action Sociale de Wavre.

- - - - -

Mme N. DEMORTIER, conseillère communale pénètre dans la salle et prend place à la table du Conseil communal.

- - - - -

- S.P.8. Exercice de la tutelle sur les établissements subordonnés – Centre Public d’Action Sociale de Wavre – Budget pour l’exercice 2009 – Approbation.
-

Adopté par vingt-sept voix pour et trois abstentions.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E :
à l'unanimité,

Article 1er. : Le budget pour l'exercice 2009 du Centre Public d'Action Sociale de Wavre (service ordinaire et extraordinaire) est approuvé.

Article 2. : Ce document, accompagné de la présente décision, sera transmis, en double expédition à Madame la Gouverneure de la Province du Brabant Wallon.

Article 3. : Ce document, accompagné de la présente décision, sera transmis en simple expédition au Centre Public d'Action Sociale de Wavre.

- - - - -

S.P.9. Associations intercommunales - Association Intercommunale pour l'aménagement et l'expansion économique du Brabant Wallon, en abrégé « I.B.W. » - Assemblée générale ordinaire du 10 décembre 2008 – Approbation des points mis à l'ordre du jour :

- 1) Approbation des PV du 5 juin 2008 des séances extraordinaire et ordinaire,
- 2) Plan stratégique en 3 ans : Evaluation 2008 – Plan 2009-2010,
- 3) Relations contractuelles entre les communes et les intercommunales.

1) Adopté à l'unanimité.

2) Adopté à l'unanimité.

3) A la demande de Mme la Bourgmestre faisant fonction, le point est retiré de l'ordre du jour.

A la demande de Mme la Bourgmestre faisant fonction le point S.P.9. 3) est retiré de l'ordre du jour.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E :

Article 1er- D'approuver aux majorités suivantes les points portés à l'ordre du jours de l'assemblée ordinaire du 10 décembre 2008 de l'IBW :

A l'unanimité,

Approbation des PV du 5 juin 2008 séances extraordinaire et ordinaire

A l'unanimité,

Plan stratégique – Evaluation 2008 – Plan 2009-2010

Art.2- de charger les représentants de la Ville de Wavre aux assemblées générales de l'IBW, de rapporter la proportion des votes du Conseil communal.

Art.3- Une expédition de la présente délibération sera transmise, en double expédition, à l'Intercommunale du brabant wallon.

S.P.10. Comptabilité communale – Régie de l'Electricité – Budget pour l'exercice 2009.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

DECIDE :

A l'unanimité

Article 1^{er} – Le budget de trésorerie de la Régie de l'Electricité pour l'exercice 2009 est approuvé aux chiffres repris ci-après :

Recettes ordinaires :	15.378.487,72€
Dépenses ordinaires :	15.378.487,72€
Recettes extraordinaires :	2.242.831,03€
Dépenses extraordinaires :	2.242.831,03€

Article 2 – Le bénéfice de trésorerie à réaliser par la Régie de l'Electricité s'élevant à 602.078,97€ et le revenu équitable de l'administration communale de 2.595.749,39€, seront portés en recette au budget général de la commune pour l'exercice 2009.

Article 3 – Le budget de trésorerie sera déposé à l'Hôtel de Ville, à la consultation du public, du 19 novembre au 28 novembre 2008.

L'avis de ce dépôt, ainsi que la date de la présente délibération seront portés à la connaissance du public durant la même période, par l'affichage aux endroits prévus à cet effet.

Article 4 – La présente délibération et le budget de trésorerie de la Régie de l'Electricité seront transmis, en triple expédition, à M. le Président du Collège provincial.

Article 5 – La présente délibération et le budget de trésorerie de la Régie de l'Electricité seront transmis à M. le Ministre de la Région wallonne chargé de la tutelle sur les pouvoirs locaux.

S.P.11. Comptabilité de la Zone de Police de Wavre – Budget général pour l'exercice 2009 – Prévision des recettes et des dépenses du service ordinaire – Examen.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

DECIDE à l'unanimité :

Article 1er .-Le budget du service ordinaire pour l'exercice 2009 de la Zone de police de Wavre est approuvé.

Article 2 .-Il sera affiché à la consultation du public, du 19 novembre au 28 novembre 2008.

Article 3 .-La présente délibération et le budget du service ordinaire de la Zone de police de Wavre seront transmis en 3 exemplaires à Madame la Gouverneure de la province du Brabant wallon.

Article 4 .-La présente délibération et le budget du service ordinaire de la Zone de police de Wavre seront transmis à Monsieur le Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique.

- - - - -

S.P.12. Comptabilité de la Zone de Police de Wavre – Budget général pour l'exercice 2009 – Prévisions des recettes et des dépenses du service extraordinaire – Examen.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

DECIDE à l'unanimité :

Article 1er .-Le budget du service extraordinaire pour l'exercice 2009 de la Zone de police de Wavre est approuvé.

Article 2 .-Il sera affiché à la consultation du public, du 19 novembre au 28 novembre 2008.

Article 3 .-La présente délibération et le budget du service extraordinaire de la Zone de police de Wavre seront transmis en 3 exemplaires à Madame la Gouverneure de la province du Brabant wallon.

Article 4 .-La présente délibération et le budget du service extraordinaire de la Zone de police de Wavre seront transmis à Monsieur le Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique.

- - - - -

S.P.13. Comptabilité de la Zone de Police de Wavre – Budget général pour l'exercice 2009 – Service extraordinaire – Décision de principe de passer certains marchés publics et choix de leur mode de passation.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

DECIDE à l'unanimité :

Article 1er .-de passer, en exécution du budget du service extraordinaire de l'exercice 2009 de la zone de police, les marchés du programme d'investissements tels que spécifiés sur la liste ci-annexée.

Article 2 .-Ces marchés seront passés par procédure négociée sans publicité après consultation de plusieurs fournisseurs.

Article 3 .-Le cahier général des charges n'est pas applicable aux marchés dont le montant estimé est égal ou inférieur à 22.000 € à l'exception des articles 10 par.2, 15,16,17,18,20,21,22,30 par.2,36 et 41.

Article 4 .-Aucun cautionnement ne sera réclamé.

Article 5 .-Les dépenses seront financées par prélèvement sur fonds de réserve extraordinaire et dotation communale.

Zone de Police de Wavre
PROGRAMME DES INVESTISSEMENTS
BUDGET 2008

N°	ARTICLE	DESCRIPTION DES INVESTISSEMENTS	ESTIMATION
		<i>Zone de Police</i>	
01	330/741-51	Achat de mobilier	15.000
02	330/742-52	Achat de matériel de reprographie	8.000
03	330/742-53	Achat de matériel informatique	32.400
04	330/742-53	Achat de matériel informatique sécurité routière	27.600
05	330/742-98	Achat de matériel de bureau	4.000
06	330/744-51	Achat de matériel exploitation	65.000
07	330/744-51	Achat de matériel exploitation sécurité routière	11.200
08	330/745-52	Maintenance extraordinaire véhicules	10.000
		TOTAUX	173.200

S.P.14. Comptabilité communale – Budget général pour l'exercice 2009 – Prévisions des recettes et des dépenses du service ordinaire – Examen.

Adopté vingt-deux voix pour et huit voix contre.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

DECIDE par 22 voix pour et 8 voix contre

Article 1er.- Le service ordinaire du budget général de la commune pour l'exercice 2009 est approuvé.

Art.2.- Il sera affiché à la consultation du public, du 19 novembre au 28 novembre 2008.

Art.3.- La présente délibération et le service ordinaire du budget communal seront transmis, en triple expédition, à l'approbation du Collège provincial.

Art.4 - La présente délibération et le service ordinaire du budget communal seront transmis à Monsieur le Ministre de la Région wallonne chargé de la tutelle sur les pouvoirs locaux.

S.P.15. Comptabilité communale – Budget général pour l'exercice 2009 – Prévisions des recettes et des dépenses du service extraordinaire – Examen.

Adopté par vingt-deux voix pour et huit voix contre.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

DECIDE par 22 voix pour et 8 voix contre:

Article 1er.- Le service extraordinaire du budget général de la commune pour l'exercice 2009 est approuvé.

Art.2.- Il sera affiché à la consultation du public, du 19 novembre au 28 novembre 2008.

Art.3.- La présente délibération et le service extraordinaire du budget communal seront transmis, en triple expédition, à l'approbation du Collège provincial.

Art.4 - La présente délibération et le service extraordinaire du budget communal seront transmis à Monsieur le Ministre de la Région wallonne chargé de la tutelle sur les pouvoirs locaux.

- - - - -

S.P.16. Comptabilité communale – Budget général pour l'exercice 2009 – Service extraordinaire – Décision de principe de passer certains marchés publics et choix de leur mode de passation.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

DECIDE à l'unanimité :

Article 1er .-de passer, en exécution du budget du service extraordinaire de l'exercice 2009, les marchés du programme d'investissements tels que spécifiés sur la liste ci-annexée.

Article 2 .-Ces marchés seront passés par procédure négociée sans publicité après consultation de plusieurs fournisseurs.

Article 3 .-Le cahier général des charges n'est pas applicable aux marchés dont le montant estimé est égal ou inférieur à 22.000 € à l'exception des articles 10 par.2, 15,16,17,18,20,21,22,30 par.2,36 et 41.

Article 4 .-Aucun cautionnement ne sera réclamé.

Article 5 .-Les dépenses seront financées par prélèvement sur fonds de réserve extraordinaire.

**VILLE DE WAVRE
PROGRAMME DES INVESTISSEMENTS
2009**

N°	ARTICLE	DESCRIPTION DES INVESTISSEMENTS	ESTIMATION
	<i>Administration générale</i>		
05	104/723-60	Remplacement revêt sol bureaux des Carmes	40.000,00 €
08	104/723-60	Travaux d'amélioration accès aux handicapés	50.000,00 €
09	104/724-51	Equipement et maintenance bâtiment admin.	13.000,00 €
10	104/724-60	Aménagement de placard au service travaux	15.000,00 €
11	104/724-60	Aménagement service du secrétariat général	75.000,00 €
12	104/741-51	Achat mobilier service classement - Archives	60.000,00 €
13	104/741-51	Achat mobilier de bureau	5.000,00 €
14	104/741-51	Achat mobilier service population	25.000,00 €

15	104/741-98	Achat matériel électoral	7.500,00 €
16	104/742-53	Achat matériel informatique	70.000,00 €
17	104/742-53	Achat d'un logiciel de gestion documentaire	22.000,00 €
18	104/744-51	Achat d'une machine à affranchir	15.000,00 €
19	104/744-51	Achat d'un lecteur optique	1.500,00 €
	<i>Patrimoine</i>		
24	124/724-60	Travaux divers bâtiments police locale	15.000,00 €
	<i>Incendie</i>		
26	351/724-53	Aménagement aux bâtiments d'exploitation	10.000,00 €
27	351/724-53	Aménagement zone de nettoyage extérieure	5.000,00 €
28	351/724-53	Aménagement garages	7.500,00 €
29	351/724-53	Aménagement local archives	5.000,00 €
30	351/724-53	Extraction gaz d'échappements	5.000,00 €
31	351/724-53	Aménagement zone de stérilisation	5.000,00 €
32	351/724-53	Aménagement du magasin	5.000,00 €
33	351/741-51	Achat matériel et mobilier de bureau	5.000,00 €
34	351/741-51	Armoires (effets personnel et interventions)	24.000,00 €
35	351/742-52	Achat matériel de reprographie	3.500,00 €
36	351/742-53	Achat matériel informatique	9.500,00 €
37	351/743-52	Achat véhicule de liaison officiers	18.000,00 €
39	351/743-98	Achat véhicule pour benne amovible et grue	52.000,00 €
40	351/743-98	Achat véhicule désincarcération	22.000,00 €
41	351/744-51	Achat matériel d'exploitation	100.000,00 €
42	351/744-51	Achat matériel de telecommunication	18.700,00 €
43	351/744-51	Achat matériel médical	35.700,00 €
44	351/744-51	Groupe électrogène	25.000,00 €
45	351/745-52	Maintenance extra autos-camionnettes	2.500,00 €
46	351/745-53	Maintenance extra camions	5.000,00 €
47	351/745-98	Maintenance extra véhicules spéciaux	10.000,00 €
48	351/745-98	Maintenance pour autopompe	9.000,00 €
49	351/745-98	Aménagement véhicules spéciaux	10.000,00 €
50	351/745-98	Aménagement conteneur	2.500,00 €
	<i>Travaux</i>		
51	421/723-53	Aménagement bâtiment voirie	15.000,00 €
52	421/723-53	Installation d'un pont élévateur	15.000,00 €
53	421/723-53	Aménagement silo à sel	30.000,00 €
54	421/723-53	Installation eau de pluie	25.000,00 €
55	421/723-60	Extension dépôt communal	50.000,00 €
64	421/731-60	Remplacement d'hydrants	20.000,00 €
65	421/741-51	Achat de mobilier	2.500,00 €
66	421/743-52	Acquisition de véhicules	75.000,00 €
67	421/744-51	Acquisition matériel d'exploitation	10.000,00 €
68	421/744-51	Achat matériel d'exploitation	3.000,00 €
69	421/745-52	Maintenance extra autos-camionnettes	3.000,00 €
70	421/745-53	Maintenance extra camions	10.000,00 €
71	421/745-98	Maintenance extra véhicules spéciaux	10.000,00 €
75	423/741-52	Achat de panneaux de signalisation	7.500,00 €
78	425/743-52	Acquisition véhicule multi-fonctions (Plan vert)	30.000,00 €
79	425/744-51	Achat broyeur	15.000,00 €
80	425/744-51	Achat matériel	12.500,00 €

<u>Commerce - Industrie</u>			
82	530/731-60	Exutoire Pin	20.000,00 €
83	530/731-60	Amélioration signalisation directionnelle PIN	50.000,00 €
<u>Enseignement</u>			
85	701/742-53	Achat mat. informatique accueil extrascolaire	3.000,00 €
86	701/742-52	Achat matériel de reprographie	8.200,00 €
88	721/723-60	Construction d'un préau Ecole du Centre	25.000,00 €
89	721/724-60	Travaux divers de mise aux normes de sécurité	10.000,00 €
90	721/724-60	Travaux divers écoles maternelles	15.000,00 €
91	721/724-60	Travaux divers de rénovation Ecole du Centre	20.000,00 €
92	721/741-98	Achat matériel de psychomotricité	4.550,00 €
93	721/741-98	Achat matériel divers	3.000,00 €
94	721/742-52	Achat matériel de reprographie Ecole du Tilleul	8.200,00 €
95	722/724-60	Travaux divers écoles primaires	15.000,00 €
97	722/724-60	Placement de tentures diverses écoles	4.000,00 €
98	722/741-98	Achat de matériel divers d'exploitation	3.350,00 €
99	722/741-98	Achat de matériel divers	19.750,00 €
100	722/741-98	Achat matériel de psychomotricité	5.200,00 €
101	722/741-98	Achat matériel divers audio visuel	2.600,00 €
102	722/742-52	Achat matériel de reprographie PDL et BW	16.400,00 €
103	734/724-60	Travaux divers écoles artistiques	8.000,00 €
104	734/724-60	Aménagement à l'Académie des Beaux Arts	50.000,00 €
106	7341/741-98	Achat mobilier académie de musique	10.600,00 €
107	7341/742-52	Achat matériel de reprographie	8.200,00 €
108	7342/741-98	Achat mobilier académie des Beaux Arts	47.500,00 €
109	7342/741-98	Achat mobilier - atelier de gravure	16.650,00 €
110	735/724-60	Travaux divers école technique	5.000,00 €
111	735/741-98	Achat mobilier	5.000,00 €
112	735/741-98	Achat matériel d'électricité	15.000,00 €
113	735/742-52	Achat matériel reprographie	6.250,00 €
<u>Sports et loisirs</u>			
114	762/724-60	Travaux divers bâtiments culturels	26.000,00 €
115	762/744-51	Achat d'une nettoyeuse de sol	8.000,00 €
116	763/741-98	Achat mobilier divers salle des Carmes	5.500,00 €
118	764/723-60	Agrandissement vestiaires Bierges et économie d'énergie	75.000,00 €
120	764/724-60	Renouvellement surface terr.tennis Villagexpo	22.000,00 €
121	764/725-60	Pose de clôtures au centre Jules Collette	40.000,00 €
122	764/725-60	Aménagement d'un terrain diabolins centre Bi	20.000,00 €
123	764/725-60	Pose de clôtures au centre sportif	50.000,00 €
125	764/744-51	Achat matériel d'exploitation	47.500,00 €
<u>Parcs publics et plantations</u>			
126	766/721-60	Aménagement divers parcs publics et sentiers	50.000,00 €
<u>Bibliothèques</u>			
127	767/724-51	Maintenance bâtiment	2.500,00 €
128	767/741-51	Achat mobilier	1.000,00 €
129	767/742-52	Achat matériel de reprographie	2.000,00 €
130	767/742-53	Mise en réseau informatique des bibliothèques	30.000,00 €
<u>Cultes</u>			

131	790/635-51	Restauration chapelle de Grimohaye	50.000,00 €
132	790/724-60	Renouvellement corniches Basilique	25.000,00 €
<i>Aide sociale et familiale</i>			
133	844/724-52	Maintenance bâtiment	5.000,00 €
134	844/724-60	Travaux divers crèche	5.000,00 €
135	844/741-98	Achat mobilier crèche	10.000,00 €
136	844/742-52	Achat matériel de reprographie	2.000,00 €
137	844/741-98	Achat mobilier s.gardiennes	2.500,00 €
<i>Egouttage</i>			
140	877/731-60	Egouttage de la voie des Quatre Sapins	2.500,00 €
141	877/812-51	Achats SPGE Egout. de la Wastinne	51.114,00 €
142	877/812-51	Achats SPGE Egout. voie des Quatre Sapins	75.600,00 €
<i>Cimetière</i>			
143	878/725-54	Achat divers (stèles,caveaux)	25.000,00 €
146	878/725-60	Travaux divers	13.000,00 €
<i>Logement et urbanisme</i>			
147	922/724-60	Travaux divers	25.000,00 €
148	922/724-60	Remplacement décharges Résidence Simenon	30.000,00 €
149	930/742-52	Achat matériel de reprographie	9.000,00 €
TOTAUX			2.258.064,00 €

Mme P. NEWMAN, conseillère communale quitte la salle du Conseil communal.

S.P.17. Affaires immobilières – Acquisition de biens immobiliers pour cause d'utilité publique – Terrain d'assiette de la voirie dite « Avenue des Violettes » - Acquisition de gré à gré (MATEXI).

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

DECIDE :
à l'unanimité,

Article 1er - D'acquérir, à titre gratuit, pour cause d'utilité publique, une parcelle de terrain représentant l'assiette de la voirie dite avenue des Violettes et partie de l'avenue de Nivelles, cadastrée ou l'ayant été section A, partie des n° 387p, 388h et 389a/2, d'une superficie de 23a 72ca, propriété de la société MATEXI, ayant son siège social à 8790 Waregem, Franklin Roosevelt, 180;

Art.2 - Le projet d'acte est approuvé.

Conformément aux dispositions des articles L1132-3, L1132-4, L1132-5 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation qui confèrent au Bourgmestre ou à celui qui le

remplace, assisté du Secrétaire communal, le droit de représenter le Collège communal à la signature des actes notariés, le projet d'acte sera signé, en ce qui concerne la Ville de Wavre, par Mme. Françoise PIGEOLET, Premier Echevin, Bourgmestre faisant fonction, assistée de Mme Béatrice BACCAERT, secrétaire communal.

- - - - -

- S.P.18. Affaires immobilières – Acquisition de biens immobiliers pour cause d'utilité publique – Terrain d'assiette de la voirie dite « Avenue de l'Eglantine » - Acquisition de gré à gré (M. et Mme COLLET – VAN PEE).

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

DE C I D E :
à l'unanimité,

Article 1er - D'acquérir, à titre gratuit, pour cause d'utilité publique, une la parcelle de terrain représentant l'assiette de la voirie dite avenue de l'Eglantine et partie de l'avenue de Nivelles et la parcelle de terrain sur lequel sera érigé une cabine électrique, le tout cadastré ou l'ayant été section B, n° 327K et 324t2 et partie des n° 324s2, 324l2, 324k2, 324p2, 324m, 327b, d'une superficie de 15a 66ca, propriété de Mme VANPEE et M. COLLET, domiciliés rue Josephine Rauscent, 127 et avenue de Nivelles, 81 à Limal;

Art.2 - Le projet d'acte est approuvé.

Conformément aux dispositions des articles L1132-3, L1132-4, L1132-5 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation qui confèrent au Bourgmestre ou à celui qui le remplace, assisté du Secrétaire communal, le droit de représenter le Collège communal à la signature des actes notariés, le projet d'acte sera signé, en ce qui concerne la Ville de Wavre, par Mme. Françoise PIGEOLET, Premier Echevin, Bourgmestre faisant fonction, assistée de Mme Béatrice BACCAERT, secrétaire communal.

- - - - -

- S.P.19. Affaires immobilières – Acquisition de biens immobiliers pour cause d'utilité publique – Terrain d'assiette de la voirie dite « Champ de Villers II » - Acquisition de gré à gré (LES COURSES).

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

DE C I D E :
à l'unanimité,

Article 1er - D'acquérir, à titre gratuit, pour cause d'utilité publique,

- la parcelle de terrain représentant l'assiette des voiries dites avenue de la Mousson et avenue de la Brise, cadastré ou l'ayant été section H parties des n°48b et 47s², d'une superficie de 41a 54ca
- le bassin d'orage érigé à front de la Venelle du Grand Bon Dieu du Tour, cadastré ou l'ayant été section H, partie des n°48b et 51d, d'une superficie de 12a 59ca
- deux zones vertes sises à front de l'avenue de la Mousson et une zone verte à front de la voie des quatre Sapins, cadastrées ou l'ayant été section H, partie du n°47s² pour une superficie de 31a 60ca ;

propriété de la société anonyme LES COURSES dont le siège social se situe à Molenbeek-Saint-Jean, Avenue Jean Dubrucq, 175 bte1;

Art.2 - Le projet d'acte est approuvé.

Conformément aux dispositions des articles L1132-3, L1132-4, L1132-5 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation qui confèrent au Bourgmestre ou à celui qui le remplace, assisté du Secrétaire communal, le droit de représenter le Collège communal à la signature des actes notariés, le projet d'acte sera signé, en ce qui concerne la Ville de Wavre, par Mme. Françoise PIGEOLET, Premier Echevin, Bourgmestre faisant fonction, assistée de Mme Béatrice BACCAERT, secrétaire communal.

- - - - -

S.P.20. Affaires immobilières – Acquisition de biens immobiliers pour cause d'utilité publique – Partie du terrain d'assiette de la voirie dite « Rue Gery Everaerts » - Acquisition de gré à gré (Mme SPEER).

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E :

à l'unanimité,

Article 1er - D'acquérir, à titre gratuit, pour cause d'utilité publique, une parcelle de terrain sise le long de la voirie dénommée rue Géry Everaerts, cadastrée ou l'ayant été sous la section C, partie des n°507A et 505 A et section D partie du n°336 d'une superficie de 3a 38ca, propriété de la Mme SPEER Monique, veuve de M. NEVE de MEVERGNIES, domiciliée à Wavre, Rue Gery Everaerts n°82;

Art.2 - Le projet d'acte est approuvé.

Conformément aux dispositions des articles L1132-3, L1132-4, L1132-5 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation qui confèrent au Bourgmestre ou à celui qui le remplace, assisté du Secrétaire communal, le droit de représenter le Collège communal à la signature des actes notariés, le projet d'acte sera signé, en ce qui concerne la Ville de Wavre,

par Mme. Françoise PIGEOLET, Premier Echevin, Bourgmestre faisant fonction, assistée de Mme Béatrice BACCAERT, secrétaire communal.

Mme P. NEWMAN, conseillère communale pénètre dans la salle et prend place à la table du Conseil communal.

S.P.21. Travaux publics – Egouttage et aménagement des voiries du Bois du Val – Approbation du projet, du cahier des charges et des plans régissant l’entreprise, du montant estimatif de la dépense, du mode de passation et de l’avis du marché.

Adopté à l’unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

DE C I D E :

Article 1er. - D'approuver le projet de travaux d'aménagement et d'égouttage du Bois du Val, le cahier des charges et les plans régissant l'entreprise, l'estimation des travaux s'élevant à 1.661.716,88 € ainsi que l'estimation de la dépense totale s'élevant à 1.752.770,64 € taxes et honoraires compris.

Art. 2. - Le mode de passation de marché à savoir l'adjudication publique ainsi que l'avis de marché sont approuvés.

Art. 3. - La dépense sera imputée aux articles n° 421/731-60 du budget extraordinaire de l'exercice 2009.

Art. 4. - Le financement de la dépense sera couvert par prélèvement sur le fonds de réserve extraordinaire.

Art. 5. - La présente délibération sera transmise au Ministère de la Région wallonne - Division des Infrastructures routières subsidiées ainsi qu'à l'Intercommunale du Brabant wallon pour l'obtention des subsides.

S.P.22. Travaux publics – Egouttage et aménagement des voiries de la Montagne d'Aisemont – Approbation du projet, du cahier des charges et des plans régissant l’entreprise, du montant estimatif de la dépense, du mode de passation et de l’avis du marché.

Adopté à l’unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E :

Article 1er. - D'approuver le projet de travaux d'aménagement et d'égouttage de la Montagne d'Aisemont, le cahier des charges et les plans régissant l'entreprise, l'estimation des travaux s'élevant à 756.675,60 € ainsi que l'estimation de la dépense totale s'élevant à 813.668,39 € taxes et honoraires compris.

Art. 2. - Le mode de passation de marché à savoir l'adjudication publique ainsi que l'avis de marché sont approuvés.

Art. 3. - La dépense sera imputée aux articles n° 421/731-60 du budget extraordinaire de l'exercice 2009.

Art. 4. - Le financement de la dépense sera couvert par prélèvement sur le fonds de réserve extraordinaire.

Art. 5. - La présente délibération sera transmise au Ministère de la Région wallonne - Division des Infrastructures routières subsidiées ainsi qu'à l'Intercommunale du Brabant wallon pour l'obtention des subsides.

- - - - -

S.P.23. Régie de l'Electricité - Approbation du rapport d'expertise de la société KPMG – Valorisation des réseaux IRAB.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL

(...)

D E C I D E A L'UNANIMITE :

Art.unique – D'approuver le Rapport de revalorisation du réseau de distribution électrique par la société KPMG. Le montant de la revalorisation du réseau iRAB corrigée au 31/12/2001 est de 43.483.987,04 €

- - - - -

S.P.24. Zone de Police de Wavre – Cadre du personnel opérationnel – Service « Circulation » - Vacance d'un emploi d'agent de police (Mobilité 2008.03).

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL

(...)

DECIDE A L'UNANIMITE

Article 1^{er} : De déclarer vacant par mobilité interne un emploi d'agent de police à la police locale de Wavre, service « Circulation » selon les modalités reprises en annexe.

Article 2 : Une expédition de la présente délibération sera transmise conformément à la circulaire ministérielle PLP 12 du 08 Octobre 2001, au Gouverneur de la Province du Brabant Wallon.

EX : ZP – 5271 WAVRE

N° Série	Emploi - Dénomination de la fonction	Emploi(s) spécialisé(s)	Nbre d'emplois	Mode(s) de sélection	Remarque(s)
	Agent de police pour le service « Circulation »	NON	1	(3)	

1. Catégorie de personnel qui peut(peuvent) s'inscrire pour la vacance d'emploi : Personnel Ops – Agent de police

2. Description de la fonction

L'agent est principalement chargé de tâches en matière de roulage (tant les prescriptions du Code de la Route que le domaine des redevances/taxes) et de règlements communaux.

Gestion des horodateurs & parcomètres

3. Profil souhaité »

Connaissances de l'environnement du système informatique de la Police Locale ISLP (information – intervention - traitement) est un plus.

Connaissance manipulation radio ASTRID

Connaissance informatiques (Word – Excell)

Bonne capacité de rédactions des procès-verbaux

Ordre – méthode - Sens des responsabilités - Conscience professionnelle - Esprit d'initiative & d'organisation -

Impartialité - Discrétion

Disponibilité (amené à prester des heures de week-end)

5. Lieu habituel de travail : ZP Wavre

6. Renseignements complémentaires : ZP Wavre – Chaussée de Louvain, 34-36 à 1300 Wavre

SSI : CP GOFFINET, Ch. : 010/233.240 – - Mme STEINIER P. : 010/233.203

7. Compétences particulières :

8. Emploi vacant (ou Emploi vacant à la date du ...).

9. Composition de la commission de sélection

10. Tests d'aptitude :

S.P.25. Zone de Police de Wavre – Cadre du personnel opérationnel – Service « Enquêtes & recherches » - Vacance d'un emploi spécialisé d'inspecteur (Mobilité 2008.03).

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL

(...)

DECIDE A L'UNANIMITE

Article 1^{er} : Un emploi spécialisé d'inspecteur est déclaré vacant pour le département « Enquêtes & Recherches » de la police locale de Wavre, selon les modalités reprises en annexe.

Article 2 : Une expédition de la présente délibération sera transmise conformément à la circulaire ministérielle PLP 12 du 08 Octobre 2001, au Gouverneur de la Province du Brabant Wallon

EX : ZP – 5271 WAVRE

N° Série	Emploi - Dénomination de la fonction	Emploi(s) spécialisé(s)	Nbre d'emplois	Mode(s) de sélection	Remarque(s)
	INP – Membre Service Enquête et de Recherche (SER)	Oui	1	(3)	

1. Catégorie de personnel qui peut (peuvent) s'inscrire pour la vacance d'emploi : Personnel Ops – INPP – Etre titulaire du brevet de recherche à défaut disposé à suivre la formation
2. Profil souhaité :

Disposer d'une connaissance approfondie des procédures judiciaires (code pénal et instruction criminelle)
 Disposer d'une connaissance approfondie de la circulaire MFO3
 Disposer d'une connaissance approfondie relative aux méthodes particulière de recherche
 Bonne connaissance de l'ISLP est nécessaire ainsi que des logiciels informatiques de base (Word, Excell, fichier traitement, vidéo/image, etc...)
 Avoir suivi des formations spécialisées est un atout
 Avoir de bonnes capacités rédactionnelles et verbales
 Savoir maîtriser et connaître le flux d'informations
 Savoir faire preuve d'autonomie
 Avoir le sens de la communication
 Connaître l'organisation et le fonctionnement de la zone de police est un plus
 Gérer en bon père de famille les moyens mis à sa disposition
 Avoir le sens de la déontologie, du sérieux, et de la ponctualité
 Etre capable de gérer son stress, savoir être discret et objectif
 Faire preuve d'intégrité et d'impartialité
 Contribuer à une atmosphère de travail positive
 Etre apte au travail de terrain et être capable de travailler avec des horaires irréguliers
 Etre toujours ouvert au changement et disposé à mettre en œuvre éventuellement une nouvelle culture policière et mode de fonctionnement en collaboration avec le chef de département
 Faire preuve de transparence et savoir rendre compte
 Etre organisé, disposer d'une capacité d'analyse et de synthèse, savoir travailler de manière rationnelle

3. Description de la fonction :

Collaborer avec les autres départements du corps et tous les partenaires internes et externes
 Se concentrer en tant que pilote d'une enquête, avec le chef de département, les autorités judiciaires et/ou administratives quant au suivi de l'enquête
 Gérer ses propres dossiers d'initiatives ou sur instructions du corps de police ou des autorités judiciaires
 Participer au rôle d'appui (apporter son aide aux autres départements)
 Assister le chef de département dans l'exécution de ses missions et la gestion des enquêtes
 Prendre des initiatives en vue d'améliorer la qualité des prestations et l'image de marque du service
 Détecter et analyser des situations problématiques
 Superviser les enquêtes judiciaires et administratives sous la direction du chef de département
 Contribuer à la synergie entre les départements du corps et toutes les autres parties prenantes
 Participer au renfort des services d'ordre, services spéciaux et autres prestations SSI

Effectuer des contrôles de qualité et de conformité des devoirs
Participer aux plans d'action mis en œuvre dans le cadre du PZS

5. Lieu habituel de travail : ZP Wavre
6. Renseignements complémentaires : ZP Wavre – Chaussée de Louvain, 34-36 à 1300 Wavre
Mme STEINIER P. : 010/233.203 – Mde CP WARLAND : 010/233.202 - SER : Mr le CP BORLON :
010/233.215
7. Compétences particulières :
8. Emploi vacant (ou Emploi vacant à la date du ...).
9. Composition de la commission de sélection
10. Tests d'aptitude :

S.P.26. Zone de Police de Wavre – Cadre du personnel opérationnel – Service
« Sécurisation & intervention » ou « Quartier » - Vacance de deux emplois
d'inspecteur (Mobilité 2008.03).

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL

(...)

DECIDE A L'UNANIMITE

Article 1^{er} : Deux emplois d'inspecteur sont déclarés vacants à la police locale de Wavre, service « Sécurisation & Intervention » ou « Quartier » selon les modalités reprises en annexe.

Article 2 : Une expédition de la présente délibération sera transmise conformément à la circulaire ministérielle PLP 12 du 08 Octobre 2001, au Gouverneur de la Province du Brabant Wallon.

EX : ZP – 5271 WAVRE

N° Série	Emploi - Dénomination de la fonction	Emploi(s) spécialisé(s)	Nbre d'emplois	Mode(s) de sélection	Remarque(s)
	INP – Membre Intervention ou quartier	NON	4	(3)	Mise en place : 2 INP suivant règles de mobilité 2 INP au 01.09.2009

1. Catégorie de personnel qui peut (peuvent) s'inscrire pour la vacance d'emploi : Personnel Ops – INP –
2. Profil souhaité :

- Bonnes connaissances professionnelles et techniques, aptitudes multifonctionnelles, capacité de rédaction sur ISLP
- Maîtrise de soi, esprit de service, disponibilité, aptitude à travailler seul ou en équipe, sens du contact avec la population
- Ne pas avoir de restriction médicale incompatible avec la fonction à exercer
- Constitue un atout : expérience dans la fonction, avoir déjà presté (membre, détachement stage) dans un des services au sein de la zone

3. Description de la fonction « Intervention »

- Membre du Cadre de Base des équipes d'intervention
- Prestations de semaine, de week-end et de nuit
- Missions polyvalentes : intervention, sécurisation, opérations de contrôle, accueil, maintien de l'ordre et circulation

4. Description de la fonction « Quartier »

Sous l'autorité de son chef de Département et l'encadrement des INPP du Département, l'INP est apte, à terme, à avoir une bonne connaissance de la population et du territoire de son quartier.

Il travaille de façon réactive sur :

- apostille du Parquet en matière de Roulage, judiciaire et Jeunesse,
- demandes de l'autorité administrative (domiciliations, naturalisation, ...)
- apostille interne de sa hiérarchie,
- demande des habitants,

mais aussi de façon pro-active par, entre autres :

- la recherche et l'identification de situations ou/et de personnes à risque (toxicomanie, protection de la jeunesse, différends de voisinage et inter-familiaux) afin de les relayer vers les services ad hoc, qu'ils appartiennent à la police locale de Wavre ou non (Service d'Aide à la Jeunesse, par exemple, CPAS, ...).

Le but est de prévenir ou de résoudre à l'amiable des situations qui, sans cela, risqueraient de dégénérer mais également de pouvoir informer au mieux leurs collègues des autres départements, ainsi que le Parquet par procès-verbal.

L'INP a des contacts fréquents (et de qualité) avec la population et avec les institutions (école, ...).

Cette description n'est pas exhaustive.

4. Profil souhaité :

- être INP de Police,
- être apte à toutes prestations de service (pas d'exemption partielle ou complète),
- disposer de l'esprit d'équipe,
- favoriser un climat de travail positif,
- être ouvert au changement et polyvalent,
- être capable de travailler de façon autonome (mais pas indépendante),
- avoir une aptitude à la communication interne (circulation de l'information au sein du team quartier et au sein de la police locale) et à la communication externe (contact avec la population tant avec les particuliers qu'avec le monde associatif),
- avoir un niveau d'activité élevé tout en conservant un haut degré de qualité,
- avoir le sens des responsabilités et posséder de bonnes connaissances professionnelles.

5. Lieu habituel de travail : ZP Wavre

6. Renseignements complémentaires : ZP Wavre – Chaussée de Louvain, 34-36 à 1300 Wavre

SSI : CP GOFFINET, Ch. : 010/233.240 – Quartier : CP PARAGE : 010/233.220 - Mme STEINIER P. : 010/233.203

7. Compétences particulières :

8. Emploi vacant (ou Emploi vacant à la date du ...). 2 emplois vacants suivant règles de mobilité et 2 emplois vacants au 01.09.2009

9. Composition de la commission de sélection

10. Tests d'aptitude :

- - - - -

S.P.27. Zone de Police de Wavre – Cadre du personnel opérationnel – Service « Sécurisation & intervention » ou « Quartier » - Vacance de deux emplois d'inspecteur (Mobilité 2008.03 – mise en place 01-09-2009).

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL

(...)

DECIDE A L'UNANIMITE

Article 1^{er} : Deux emplois d'inspecteur sont déclarés vacants à la police locale de Wavre, service « Sécurisation & Intervention » ou « Quartier » à la date du 01.09.2009 et selon les modalités reprises en annexe.

Article 2 : Une expédition de la présente délibération sera transmise conformément à la circulaire ministérielle PLP 12 du 08 Octobre 2001, au Gouverneur de la Province du Brabant Wallon.

EX : ZP – 5271 WAVRE

N° Série	Emploi - Dénomination de la fonction	Emploi(s) spécialisé(s)	Nbre d'emplois	Mode(s) de sélection	Remarque(s)
	INP – Membre Intervention ou quartier	NON	4	(3)	Mise en place : 2 INP suivant règles de mobilité 2 INP au 01.09.2009

1. Catégorie de personnel qui peut(peuvent) s'inscrire pour la vacance d'emploi : Personnel Ops – INP –
2. Profil souhaité :

- Bonnes connaissances professionnelles et techniques, aptitudes multifonctionnelles, capacité de rédaction sur ISLP
- Maîtrise de soi, esprit de service, disponibilité, aptitude à travailler seul ou en équipe, sens du contact avec la population
- Ne pas avoir de restriction médicale incompatible avec la fonction à exercer
- Constitue un atout : expérience dans la fonction, avoir déjà presté (membre, détachement stage) dans un des services au sein de la zone

3. Description de la fonction « Intervention »

- Membre du Cadre de Base des équipes d'intervention
- Prestations de semaine, de week-end et de nuit
- Missions polyvalentes : intervention, sécurisation, opérations de contrôle, accueil, maintien de l'ordre et circulation

4. Description de la fonction « Quartier »

Sous l'autorité de son chef de Département et l'encadrement des INPP du Département , l'INP est apte, à terme, à avoir une bonne connaissance de la population et du territoire de son quartier.

Il travaille de façon réactive sur :

- apostille du Parquet en matière de Roulage, judiciaire et Jeunesse,
- demandes de l'autorité administrative (domiciliations, naturalisation, ...)
- apostille interne de sa hiérarchie,
- demande des habitants,

mais aussi de façon pro-active par, entre autres :

- la recherche et l'identification de situations ou/et de personnes à risque (toxicomanie, protection de la jeunesse, différends de voisinage et inter-familiaux) afin de les relayer vers les services ad hoc, qu'ils appartiennent à la police locale de Wavre ou non (Service d'Aide à la Jeunesse, par exemple, CPAS, ...).

Le but est de prévenir ou de résoudre à l'amiable des situations qui, sans cela, risqueraient de dégénérer mais également de pouvoir informer aux mieux leurs collègues des autres départements, ainsi que le Parquet par procès-verbal.

L'INP a des contacts fréquents (et de qualité) avec la population et avec les institutions (école, ...).

Cette description n'est pas exhaustive.

4. Profil souhaité :

- être INP de Police,
- être apte à toutes prestations de service (pas d'exemption partielle ou complète),
- disposer de l'esprit d'équipe,
- favoriser un climat de travail positif,
- être ouvert au changement et polyvalent,
- être capable de travailler de façon autonome (mais pas indépendante),
- avoir une aptitude à la communication interne (circulation de l'information au sein du team quartier et au sein de la police locale) et à la communication externe (contact avec la population tant avec les particuliers qu'avec le monde associatif),
- avoir un niveau d'activité élevé tout en conservant un haut degré de qualité,
- avoir le sens des responsabilités et posséder de bonnes connaissances professionnelles.

5. Lieu habituel de travail : ZP Wavre

6. Renseignements complémentaires : ZP Wavre – Chaussée de Louvain, 34-36 à 1300 Wavre
SSI : CP GOFFINET, Ch. : 010/233.240 – Quartier : CP PARAGE : 010/233.220 - Mme STEINIER P. : 010/233.203

7. Compétences particulières :

8. Emploi vacant (ou Emploi vacant à la date du ...). 2 emplois vacants suivant règles de mobilité et 2 emplois vacants au 01.09.2009

9. Composition de la commission de sélection

10. Tests d'aptitude :

- - - - -

S.P.28. Zone de Police de Wavre – Cadre du personnel opérationnel – Service
« Sécurisation & intervention » - Vacance d'un emploi d'inspecteur principal
(Mobilité 2008.03).

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL

(...)

DECIDE A L'UNANIMITE

Article 1^{er}: Un emploi d'inspecteur principal est déclaré vacant à la police locale de Wavre, service « Sécurisation & Intervention » selon les modalités reprises en annexe.

Article 2: Une expédition de la présente délibération sera transmise conformément à la circulaire ministérielle PLP 12 du 08 Octobre 2001, au Gouverneur de la Province du Brabant Wallon.

EX : ZP – 5271 WAVRE

N° Série	Emploi - Dénomination de la fonction	Emploi(s) spécialisé(s)	Nbre d'emplois	Mode(s) de sélection	Remarque(s)
	INPP – Membre service « sécurisation & intervention »	NON	1	(3)	

1. Catégorie de personnel qui peut(peuvent) s'inscrire pour la vacance d'emploi : Personnel Ops – INPP –
2. Profil souhaité :

Bonnes connaissances professionnelles et techniques, aptitudes multifonctionnelles, capacité de rédaction sur ISLP. Leadership, maîtrise de soi, esprit de service, disponibilité, aptitude à travailler seul ou en équipe, sens du contact avec la population.

Ne pas avoir de restriction médicale incompatible avec la fonction à exercer.

Etre ouvert au changement et être polyvalent.

Description de la fonction

Direction et contrôle d'équipes d'intervention, de patrouilles de sécurisation, d'opérations de contrôle, de services circulation, maintien de l'ordre, participation au rôle de permanence des OPJ.

Prestations de semaines, de nuit et de week-end.

5. Lieu habituel de travail : ZP Wavre
6. Renseignements complémentaires : ZP Wavre – Chaussée de Louvain, 34-36 à 1300 Wavre
SSI : CP GOFFINET, Ch. : 010/233.240 – Mme STEINIER P. : 010/233.203
7. Compétences particulières :
8. Emploi vacant (ou Emploi vacant à la date du ...).
9. Composition de la commission de sélection
10. Tests d'aptitude :

S.P.29. Zone de Police de Wavre – Cadre du personnel administratif et logistique –
Vacance d'un emploi de Calog niveau C – Assistant (Mobilité 2008.03 – mise en
place 01-09-2009).

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL

(...)

DECIDE A L'UNANIMITE

Article 1er : De déclarer vacant un emploi de Membre du Cadre Administratif de Niveau C - Assistant (tâches administratives) selon les modalités reprises en annexe.

Article 2 : Mise en place à la date du 01.09.2009

Article 3 : Une copie de la présente délibération est envoyée conformément à la circulaire ministérielle PLP 12 du 8 octobre 2001 au Gouverneur de la Province du Brabant Wallon.

Cadre administratif et logistique – Niveau C - Police locale –	
Mode de sélection :	(1) Par ordre d'ancienneté ; (2) Avis motivés du chef de corps (ou officier ou niveau A) du lieu où l'emploi est vacant ; (3) Interview par le chef de corps (ou officier ou niveau A) du lieu où l'emploi est vacant ; (4) Supprimé par l'A.R. du 20 décembre 2005, Art. 10 ; 2°; (5) Recueil de l'avis d'une commission de sélection ;

(6) Organisation d'un ou plusieurs tests ou épreuves d'aptitude ;

EX. : ZP – 5271 : WAVRE

N° Série	Dénomination de la fonction	Emploi(s) spécialisé(s)	Nbre d'emplois	Mode(s) de sélection	Remarque(s)
	Niveau C	NON	1	(5) et (6)	à partir du 01-09-2009

1. **Catégorie(s) de personnel qui peut(peuvent) s'inscrire pour la vacance d'emploi :** Personnel CAlLog – niveau C
2. **Description de la fonction :**
 - Travail de secrétariat administratif et logistique: Aide à l'élaboration du budget ordinaire et extraordinaire et suivi, élaboration des bons de commande et vérification des documents financiers, procédure relative aux marchés publics (cahier des charges, appel d'offres, analyse au Collège communal), participation au rôle des tâches administratives communes (courrier, encodage,...)
3. **Profil souhaité :**
 - Esprit d'équipe
 - Esprit d'initiative
 - Discrétion
 - Sens des responsabilités
 - Sens de la communication
 - Etre méthodique, organisé et rigoureux
 - Disponibilité et flexibilité
 - Présentation soignée et bonne élocution
 - Ponctualité
 - Très bonne capacité de rédaction (lettres, appel d'offres, analyses au Collège communal,...)
 - Esprit d'analyse et de synthèse
4. **Lieu habituel de travail :** ZP WAVRE, chaussée de Louvain, 34 à 1300 WAVRE
5. **Renseignements complémentaires :** ZP WAVRE - CP Isabelle WARLAND - Mme Patricia STEINIER : 010/233.203
6. **Compétences particulières exigées :**
 - Connaissance indispensable de l'utilisation d'un PC et des logiciels bureautiques Office (Word, Excel, Access)
 - Notions générales du plan comptable

La copie du ou des brevets doit(vent) être annexé(s) au dossier de mobilité
7. **Emploi vacant (ou Emploi vacant à la date du ...).Vacant à la date du 01-09-2009**
8. **Composition de la commission de sélection :** (Si nécessaire et si le mode sélection (5) a été choisi)
Sera déterminée ultérieurement

- - - - -

La séance publique est levée à vingt-et-une heures quinze minutes et le Conseil communal se constitue en comité secret à vingt-et-une heures seize minutes.

- - - - -

M. Ch. MICHEL, Bourgmestre en titre, quitte la salle du Conseil.

- - - - -

B. HUIS CLOS

(…)

- - - - -

La séance s'étant déroulée sans réclamation, le procès-verbal de la séance du 21 octobre 2008 est définitivement adopté.

- - - - -

La séance est levée à vingt-et-une heures trente minutes.

- - - - -

Ainsi délibéré à Wavre, le dix-huit novembre deux mil huit.

Le Secrétaire communal ff,

Patricia ROBERT

Le Premier Echevin,
Bourgmestre faisant fonction – Présidente

Françoise PIGEOLET